GRANDE CONSPIRATION DÉCOUVERTE

Par les Commissaires de la Convention, à Lyon.

LEGENDRE, BAZIRE et ROVERE.

„ MEMBRE de l'Assemblée constituante, j'étois, en 1789, 90 & 91, collègue de Lafayette; lieutenant dans la cavalerie nationale Parisienne; j'étois son subordonné. On sait si sa maniere de voir & de voter influença la mienne.

» Je le dénonçai le 7 juillet 1792 : un décret rendu en fin d'août déclara ma conduite honorable.

Dans les premiers jours de septembre, *Marat* me calomnia. Je m'abaissai jusqu'à lui répondre.

En février dernier, *Marat & le banqueroutier Desfieux* me calomnièrent.

En mars, *Marat & l'ex-robin Herault & le prêtre Simond* me calomnièrent.

Enfin je le ſuis en ce moment par *Basire*, *le ſeptembriſeur*, aſſiſté du *boucher Legendre* & du *ci-devant marquis de Rovère*.

„ *Eux et leur ſequelle je les mepriſe trop*, *et je ne les crains pas aſſes* pour deſcendre à quelqu'eſpèce de juſtification que ce ſoit vis-à-vis d'eux. Mais l'eſtime du public m'eſt chère, je la mérite & je dois tout faire pour la conſerver.

„ *Je reponds donc*, & je les invite à la replique.“

» Ce fut, je crois, le 7 avril que le décret relatif à la trahiſonde *Dumourier* fut proclamé à la tête des troupes cantonnées à Chambery. Le ſoir du même jour je dis à *Herault*, l'un des commiſſaires de la Convention près l'armée des Alpes, ce que je penſois de *Dumourier*, & dans les mêmes termes à-peu-près qu'on le lira ci-deſſous.

« Le lendemain 8 je lui adreſſai, ainſi qu'à ſon collègue, un billet en ces termes :

Ci-joint, *Citoyens commiſſaires*, copie de celle que j'ai écrite ce jour au général *Kellermann*, je deſire que quelqu'unes des vues qu'elle contient puiſſent être utiles à la choſe publique.

Suit ma lettre à *Kellermann*.

GENERAL,

Dans la criſe où nous nous trouvons on doit s'attendre à tout ; conſéquemment tout doit ſe prévoir. L'armée de *Dumourier* peut être égarée

pendant quelques temps ; *le prétexte spécieux d'une partie de la Convention opprimée*, *les mensonges par lesquels on lui donnera de la consistance*, le génie intriguant & entreprenant de *Dumourier*, ses antiques triomphes, tout cela réuni peut lui fairecroire possible une entreprise séduisante pour son ambition, ouplutôt pour son désespoir ; *ce seroit de se porter sur Paris.* Certes, bien des obstacles entraveront sa marche ; la résistance dans l'inerrieur, le besoin de vivres & de fourrages, & plus encore, la crainte de sa propre armée qui, comme celle de *Lafayette*, peut être séduite un instant, mais qui finira par livrer le *traitre.*

Supposons cependant pour un instant qu'il ose tenter un projet qui offre à son audace quelque lueur de vraisemblance. Supposons contre toute apparence, qu'un mois s'écoule sans que le prestige oit dissipé, (& l'histoire dessiècles passés laisse à cet égard un champ immense aux possibilités) ; sans doute de toutes les parties de la république l'on accourra pour former de son corps un rempart aux *representans du peuple.*

Votre armée, général, qui semble presque la plus éloignée du foyer de l'incendie, peut, je crois, en profitant des localités, se porter du

moins en partie au lieu du danger, presqu'aussitôt plutôt qu'aucune autre. Voici mon plan.

Six mille hommes avec l'artillerie nécessaire, se rassembleroientdans le plus court délai à Bourg, chef-lieu du département de l'Ain. Ils seroient remplacés sur le champ dans leurs cantonnemens respectifs par des corps que vous tireriez des points de cette frontière les moins exposés, ou qui seroient mis en requisition dans les départemens méditerannés de la ci-devant Bourgogne, etc. etc.

Ils se rendroient en trois jours, par Mâcon, de Bourg à Roanne.

Nota. L'étape leur seroit fournie double à Mâcon; la seconde ration seroit pour la couchée, entre Mâcon & Roanne; à Roanne, ils seroient encore nourris au moyen de l'étape.

Là devroient se trouver les bateaux nécessaires à leur transport& à celui de l'artillerie par la Loire, jusqu'à l'ouverture du canal de Briare. Les fontes des neiges n'ayant pas encore eu lieu, ce moment est celui où la navigation de cette riviere est le plus facile, au moyen des dispositions telles que le commandent les circonstances & qu'il est inutile de détailler ici, trois jours & trois nuits suffiront je pense pour atteindre l'ouverture du canal de Briarre.

Nota. Les magasins de Lyon fourniront les vivres

néceſſaires pour cette traverſée ; on les délivreroit au moins pour cinq jours ; le trop en pareil cas n'a pas d'inconvéniens, il n'en eſt pas de même du peu.

Si les courriers qu'on auroit expédié en avant ſur différens points apprennoient que le *rebelle* ſe fût porté ſur la Marne ou ſur la Seine, on continueroit, afin d'éviter tout retard, de ſuivre la Loire juſqu'à Orléans, où l'on ſeroit en un jour. Trois, dans l'urgence des circonſtances, ſuffiroient enſuite pour arriver à Paris, & même deux avec la précaution d'ordonner aux municipalités riveraines un nombre de charriots ſuffiſants pour la moitié ou même les deux tiers du détachement.

Si au contraire la Seine & la Marne étoient libres, on profiteroit du canal qui commence à Briarre & qui conduiroit à Paris en trois jours.

Nota. Dans l'une & l'autre hypothèſe, des employés aux ſubſiſtances auroient été détachés aſſez en avant, pour que la troupe ne ſe trouvât expoſée à aucune eſpèce de beſoins.

J'ignore, général, le temps qu'il vous faut pour raſſembler à Bourg, les ſix mille hommes dont je parle, & qui, dans ce moment critique peuvent être ſi utiles à la république. Mais de Bourg, je garantirois de les faire arriver à Paris en douze jours, & je ne ſerois pas étonné de

les y voir le ſoir du dixieme. A moins de quelques inconvéniens que je ne prévois pas, vous devriez ſuivant moi, général, être à la tête d'une pareille expédition. Vous vainquîtes les ennemis de la France, vous etes appellé peut-être à vaincre les rebelles.

Un des commiſſaires de la Convention vous accompagneroit & ſe concerteroit avec les commiſſaires envoyés dans les autres départemens, ſur ce qu'il jugeroit le plus utile au ſalut de la république. Les pleins pouvoirs dont ces commiſſaires ſont revêtus leveroient facilement toutes les difficultés.

„ Le 10, les commiſſaires de Lyon me dénoncent à la Convention comme un intriguant, comme un machinateur liberticide envoyé par Beurnonville dans l'armée de Kellermann, & comme ayant formellement propoſé à ce général *de marcher ſur Paris*. Qu'on juge par la lettre ci-deſſus de la véracité de ces commiſſaires.

„ Le 11, le département du Mont-Blanc, ſans doute à leur requiſition, fit procéder à la viſite de mes papiers, à la ſuite de laquelle il me fit paſſer l'extrait ci-joint de ſes regiſtres.

Extrait des regiſtres du Conſeil-general du depart. du Mont Blanc, ſeant à Chamberi.

Les citoyens Brun & Chamoux annoncent à l'assemblée qu'ils viennent de faire, dans le domicile du citoyen Botidoux, les recherches & perquisitions pour lesquelles ils ont été commis par arrêté de ce jour.

L'un d'eux fait lecture du procès-verbal auquel ils ont procédé, en exécution de leur commission; il en résulte qu'après deux soigneuses recherches & visites de tous les papiers du citoyen Botidoux, ils n'ont absolument rien trouvé qui puisse répandre sur ses opinions ou sur sa conduite le plus leger soupçon d'incivisme.

Fait en conseil-général, séant en comité, Chambéry, le 11 avril 1793, l'an deuxieme de la République Française.

Signé F. VISSAT, *president.* Certifié conforme à l'original, MERMOR, *secretaire general.*

„ Je n'ajoute qu'un mot.

„ Ou Legendre, Bazire & Rovere n'ont pas connu ma lettre à leurs collègues, & alors ils se sont joués de l'état, de l'existence & même de l'honneur d'un citoyen, avec une légéreté d'autant plus inconcevable qu'il leur étoit facile de faire vérifier dans les vingt-quatre heures, par leurs collègues de Chambery, des bruits allarmans pour leur surveillance; ou cette lettre leur étoit connue, et dès-lors Legendre, Bazire et Rovere ne sont

335

plus pour moi que d'infâmes calomniateurs, ſi, comme je leur en porte le défi formel ils n'articulent aucun autre fait contre moi.

Le ci-devant commiſſaire-ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, ex-député de l'aſſemblée conſtituante.

JEAN LEDEIST-BOTIDOUX.

De l'Imp. d'Ant.-Joſ. *Gorſas*, rue Tiquetonne.